

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

30/06/2017

Dossier complet le :

17/07/2017

N° d'enregistrement :

2017-2570

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un Parc Résidentiel de Loisirs sur la Rue de la Boule à Sainte-Foy

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

H.P.C.

Nom, prénom et qualité de la personne

CAVALIER Patrice, Président

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

4 9 2 9 7 6 4 2 8 0 0 0 2 8

Forme juridique

Société par Actions Simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
42. Terrains de camping et caravanage a) Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitations légères de loisirs	Le Parc Résidentiel de Loisirs comportera 122 emplacements et atteint donc le seuil de la catégorie a).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société H.P.C. projette d'aménager une extension au Parc Résidentiel de Loisirs dont elle a le projet en cours de réalisation Rue de la Boule à Sainte-Foy.

Etant donné la date de l'Arrêté portant décision d'examen au cas-par-cas pour l'aménagement du PRL (27 mars 2014), il s'agit de faire à nouveau la demande d'examen pour l'ensemble du projet et de son extension (délai de retour 5 ans).

Ce projet consiste en l'aménagement d'un Parc Résidentiel permettant l'accueil d'Habitations Légères de Loisirs et de chalets. La première partie ayant fait l'objet d'un PA (n°0852141450002 accepté le 27/06/2014) comporte 62 emplacements ; la seconde, objet de la demande de PA (enregistré sous le n°0852141750003), comporte 60 emplacements ainsi que prévoit la construction d'un accueil, d'un restaurant, d'un spa, fitness, piscine et d'une salle pour les séminaires. Egalement, ce projet prévoit l'aménagement de 56 places de stationnement, pour un total projet de 64 places.

Les emplacements et l'espace collectif où seront construits les bâtiments d'accueil, restaurant, spa, fitness, piscine et séminaire seront desservis par des voies d'accès en sens unique desservies par une voie principale en double sens et permettant la circulation des services Incendie et Secours.

Une partie des documents du PC est jointe en annexe.

4.2 Objectifs du projet

Le projet global du Parc Résidentiel comportera 122 emplacements sur lesquels des propriétaires privés pourront installer un chalet ou une Habitation Légère de Loisirs suivant la Charte architecturale retenue par le concepteur du projet ce qui assurera une unité paysagère sur le site.

Le projet a pour vocation un accueil touristique sur cette Commune rétro-littorale placée à quelques kilomètres du front de mer mais également résidentiel, secondaire ou locatif, car il s'inscrit dans un cadre récemment aménagé d'un vaste plan d'eau de pêche et du Pôle équestre vendéen qui accueillent régulièrement des manifestations sportives.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux d'aménagement du Parc Résidentiel de Loisirs et de son extension comprennent :

- 1- les travaux préparatoires : dépose de toutes les clôtures non réglementaires, arrachage et évacuation de la végétation sur l'emprise des voies. Les haies champêtres existantes seront nettoyées, conservées dans leur trame, particulièrement les spécimens de hautes tiges.
 - 2- les terrassements généraux : Le terrain présente une pente principale vers le plan d'eau mais la dénivelée est homogène et ainsi le relief général du site ne subira pas de mouvement de terrain notable. Le terrain n'étant pas construit, il n'y aura pas de démolitions.
 - 3- la mise en place des réseaux d'eaux usées : Le réseau intérieur sera du type séparatif, raccordé via un poste de refoulement placé à l'Ouest.
 - 4- la mise en place des réseaux d'eaux pluviales : Les eaux de drainage des parcelles ne seront pas collectées. Le terrain naturel ne sera pas modifié afin de ne pas perturber les écoulements. Les voiries seront calées à la cote du terrain naturel et leurs pentes seront justifiées par le sens des écoulements naturels des eaux pluviales. Les eaux seront collectées par des collecteurs posés sous chaussée et dirigées vers le plan d'eau existant à l'Ouest comme cela était prévu dans les études réglementaires de son aménagement.
 - 5- la réalisation de la voirie et des cheminements piétons : l'intégralité de l'opération sera tramée autour de haies végétales le long desquelles seront organisées des circulations piétonnes (circulations douces protégées). Des voiries (3,00 m pour la voie principale) seront aménagées d'Est en Ouest pour permettre l'accès des utilisateurs des emplacements et aux véhicules de secours ; elles seront en majorité à sens unique.
 - 6- la mise en place des réseaux AEP, EDF et éclairage public.
- Ce projet comporte également la construction des équipements collectifs : bâtiment d'accueil, bâtiment pour accueillir des séminaires, restaurant, bâtiment Spa et fitness, une piscine extérieure.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le Parc Résidentiel de Loisirs aura vocation d'accueillir des propriétaires ou des locataires de chalets ou de HLL. La société H.P.C. conceptrice de cet ensemble touristique souhaite offrir à sa clientèle des moyens d'hébergement variés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La partie extension du PRL fait l'objet d'un Permis d'Aménager, que cette demande d'examen au cas-par-cas vient compléter. Le PA a été déposé le 02/05/2017.

Sur ce même périmètre d'étude, deux projets distincts avaient été déposés en 2014 : un projet de PRL (qui est finalement repris dans le projet objet de cette demande d'examen au cas-par-cas) et un projet de résidence de tourisme pour laquelle une demande de Permis de Construire avait été faite. Les deux avaient fait chacun l'objet d'une Déclaration au titre de la Loi sur l'eau : le PRL a eu récépissé n°85-2014-00220 et la Résidence de tourisme a eu récépissé n°85-2014-00221. Le présent projet portant sur le périmètre global un Porter à connaissance des modifications (et donc de l'extension) va être déposé en instruction parallèle à celle du PA.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Périmètre du PRL et de son extension : parcelles cadastrées aux numéros 97, 296, 298, 299, 300, 301 et 682 de la section B	7 ha 66 a 09 ca

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Rue de la Boule
85150 SAINTE-FOY

Coordonnées géographiques¹ Long. 0 1° 4 0' 8 8" 38 Lat. 4 6° 3 2' 2 4" 34 1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Le projet de PRL a fait l'objet d'une demande d'examen au cas-par-cas en février 2014, pour une décision rendue le 27 mars 2014 de ne pas soumettre le projet à étude d'impact.
La partie Sud du projet actuel comportait 62 emplacements.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est inclus dans une ZNIEFF de type 2 dénommée "Bocage à Chêne Tauzin entre Les Sables d'Olonne et La Roche-sur-Yon".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune de Sainte-Foy est située en zone rétro-littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans ce secteur vendéen, il n'existe pas de Parc National ou Régional, ni de Réserve Naturelle.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de PP du Bruit dans l'Environnement sur la Commune de Sainte-Foy.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide issue de l'inventaire communal n'a été répertoriée sur le site. Le diagnostic des zones humides a abouti à l'absence de milieu humide sur ce site (cf. annexe).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune de Sainte-Foy n'est pas couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles ni par un Plan de Prévention des Risques Technologiques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas répertorié dans les cartographies des sols pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune est en dehors de la zone de répartition des eaux du Lay.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche ("Dunes, forêt et marais d'Olonne" FR5212010) est situé à 4,2 km à l'Ouest du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PRL sera raccordé au réseau d'alimentation en eau potable de la Commune alimentée par la retenue de Finfarine. Il n'engendrera pas de prélèvement d'eau directement dans un milieu naturel ou une source aquifère.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux d'aménagement du PRL auront pour origine des déblaiements de surface, qui pourront être excédentaires dans le futur modelé du terrain. Les excédents seront évacués du site si nécessaire.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation des voies de desserte interne au PRL et la construction des bâtiments nécessiteront l'apport de matériaux issus de carrière.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains sont actuellement en friches agricoles et en prairies temporaires avec des haies en limites séparatives Nord et Sud ainsi qu'un linéaire orienté Est-Ouest et deux haies traversant le parcellaire du Nord au Sud. Dans leur plus grand linéaire, les haies vont être conservées (après nettoyage des ronciers) ; les haies situées au centre du projet vont être impactées en partie (pour le passage de deux voies) ou totalement (zone d'emplacements). Ces haies n'ont pas d'intérêt remarquable ; la faune présente s'y maintiendra lors de l'exploitation du projet. La trame bocagère du site va être maintenue et renforcée par la plantation de nouvelles haies.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'inventaire écologique n'a pas donné lieu à l'observation d'espèce ou d'habitat d'intérêt communautaire et n'engendrera pas d'incidence sur le site le plus proche.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains sont cultivés (prairies temporaires ou friches agricoles) et ne sont donc pas des espaces naturels.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune de sainte-Foy est concernée par le risque Transports de Matières Dangereuses. Le projet de PRL ne se situe pas à proximité d'une route sur laquelle ce type de transport est effectué et n'est donc pas concerné par ce risque.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tout le Département de la Vendée est concerné par les risques sismiques de niveau 3 ; également les risques Tempête concerne le projet du PRL.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'occupation du site ainsi que la période des travaux seront sources sonores dans ce secteur. La durée des travaux sera temporaire, limitée dans le temps étant donné le programme des travaux établi.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'espace des loisirs du PRL sera éclairé durant les périodes d'occupation du site ; les cheminements et voies de desserte des emplacements seront éclairés par des bornes lumineuses.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un réseau de collecte des eaux usées interne au PRL va être mis en place pour collecter les eaux des HLL, Chalets et des bâtiments à usage collectif. Ce réseau sera raccordé à un poste de refoulement placé dans un espace vert à l'Ouest du projet pour une évacuation vers le réseau communal situé Rue du Petit Bois.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'occupation du PRL engendrera la production de déchets domestiques. L'établissement adaptera la collecte interne de ces déchets par la mise en œuvre d'une aire de collecte équipée placée à l'entrée du PRL et l'information des personnes occupant le site. Le projet ne sera pas à l'origine de déchets dangereux ou inertes (en dehors de la période de constructions des bâtiments).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'architecture du projet dans son ensemble a pris en compte l'espace bocager dans lequel le projet s'insère. Ainsi, il prévoit de maintenir au maximum les haies existantes ainsi que la plantation de nombreuses haies sur tout le site. Les bâtiments seront intégrés par une architecture simple, avec bardage en bois en teinte naturelle et murs maçonnés blancs.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Etant donné que le site est actuellement occupé des terrains agricoles, le projet engendra donc une modification des activités humaines sur ce site. Cependant, les parcelles sont inscrites comme aménageables au PLU de la Commune.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

De par les aménagements prévus, le projet de PRL n'aura pas d'effets négatifs notables sur son environnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du projet initialement déclaré et de l'extension d'aménagement prévue, il n'est pas jugé nécessaire que ce projet de PRL fasse l'objet d'une évaluation environnementale. Les incidences principales d'un tel projet étant liées aux ruissellements des eaux sur les surfaces imperméabilisées, le mode de gestion de ces eaux retenu avec décantation dans un ouvrage spécifique puis rétention dans le plan d'eau permet de réduire ces impacts à leur maximum. Ce mode de gestion des EP avait été validé dans les différents dossiers de déclaration déposés auparavant, notamment celui de création du plan d'eau.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Occupation des sols autour du site étudié
Etat existant
Plan de composition
Extrait cadastral
Extrait du PLU
ZNIEFF
Zones humides
Inventaire des haies
NATURA 2000
Sites classés et sites inscrits
Sites industriels et pollués
Extraits du Permis de construire

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Montpellier

le, 27 juin 2017

Signature

